

Date de la convocation : **vendredi 9 décembre 2022**Conseillers en exercice : **19**Date d'affichage du Procès-verbal : **vendredi 23 décembre 2022**Conseillers présents : **13/14**Nombre de procuration : **4**

Le jeudi quinze décembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente-cinq minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Gérard BANQUET, Maire de MONS.

Depuis le 1<sup>er</sup> août 2022, les règles dérogatoires liées à l'épidémie de la Covid-19 ne s'appliquent plus, il convient de se conformer aux dispositions de droit commun tout en continuant à respecter les gestes barrières.

**Présents :** Gérard BANQUET, Alice VILLEMAGNE, Bernard DANIEL, Michel GORDOT, Céline DURAND, David MIDDIONE, Nathalie FERRE, Patrick LECOMTE, Christel FIETKAU, Michaël DUREZ, Karine COMBE, José PASQUALETTI, Yvelise ROPTIN, Anthony FERNANDEZ (arrivé à 19h00 après le vote de la délibération n° 050/2022)

**Absents excusés :** Chrystelle LEYRIS, Virginie BOYER, Daniel SAUVAGE, Yann RICHE et Vanessa AIRAL

**Pouvoirs :** Chrystelle LEYRIS à David MIDDIONE, Virginie BOYER à Céline DURAND, Daniel SAUVAGE à Michel GORDOT et Yann RICHE à Nathalie FERRE

Mme Nathalie FERRE est désignée secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, l'ordre du jour peut commencer

**Communication ayant été faite et les membres du conseil municipal n'ayant aucune remarque à formuler, le procès-verbal de la séance du mercredi 26 octobre 2022 est approuvé**

Tous les membres du conseil municipal ont été destinataires des annexes et de tous les projets des délibérations

#### **INFORMATIONS DIVERSES :**

Gérard BANQUET informe les membres du conseil municipal que, dorénavant, avant d'entamer les ordres du jour des informations diverses seront communiquées à tous et que ces informations ne feront l'objet d'aucune retranscription dans le procès-verbal de séance.

#### **ORDRES DU JOUR :**

##### **1 - Modification simplifiée du PLU (Plan Local d'Urbanisme) :**

Christel FIETKAU nous informe que le dossier est intégralement constitué. Il a été envoyé à l'autorité environnementale la DREAL le lundi 12 décembre 2022 pour une procédure d'examen au cas par cas. L'autorité environnementale dispose de deux mois pour se prononcer sur la nécessité de mettre en œuvre une évaluation environnementale. En l'absence de mise en œuvre de cette évaluation environnementale, le dossier de modification simplifiée sera mis à la consultation du public en avril 2023 et approuvé au conseil municipal le mois suivant. Aucune observation.

##### **2 – Rapport quinquennal de transfert de compétence depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017 :**

Gérard BANQUET indique que la loi de Finance 2017 a rendu obligatoire la présentation d'un rapport décrivant « l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par l'EPCI ». Tous les membres du conseil municipal ont été destinataires de ce rapport. Aucune observation.

#### **DELIBERATIONS :**

##### **048/2022 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'assainissement collectif de la Communauté Alès Agglomération ; exercice 2021 :**

Tous les membres du conseil municipal ont été destinataires de ce rapport annuel. Aucune observation.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide 17 votes pour**

**049/2022 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'eau potable de la Communauté Alès Agglomération, exercice 2021 :**

Tous les membres du conseil municipal ont été destinataires de ce rapport annuel. Aucune observation.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide 17 votes pour**

**050/2022 - Prise en charge des frais de mission et de formation des élus :**

Gérard BANQUET indique que cette délibération définit les modalités de remboursement des frais de mission des élus, dans l'exercice de leur mandat. Aucune observation.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide 17 votes pour**

**Arrivée à 19h00 d'Anthony FERNANDEZ**

**051/2022 - Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif de 2023 :**

Gérard BANQUET indique que cette délibération permet de régler les dépenses d'investissement avant l'adoption du BP 2023 dans la limite du quart des crédits ouverts l'année précédente, soit :

Montant budgétisé sur le BP 2022 (dépenses d'investissement) :	<b>907 652,68 €</b>
(Hors chapitre 16 « remboursement d'emprunt »)	
Sommes mobilisables pour le premier trimestre 2023 :	
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles 13 000,00 € x 25/100	3 250,00 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles 593 000,00 € x 25/100	148 250,00 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours 301 652,68 € x 25/100	75 413,17 €
<b>Montants cumulés :</b>	<b>226 913,17 €</b>

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide 1 abstention (Anthony FERNANDEZ), 17 votes pour**

**052/2022 - Mise en compatibilité avec déclaration de projet du Plan Local d'Urbanisme afin de développer un projet de stockage d'électricité :**

Gérard BANQUET indique que toutes les réserves administratives opposées à la société AFR EDT 5 pour la prise en charge des frais de procédure pour la mise en compatibilité avec déclaration de projet n'ont pas été levées à cette heure. Il propose aux membres du conseil municipal, qui acceptent, de retirer cette délibération.

**Cette délibération est retirée**

**053/2022 - Convention de restitution et de transfert de biens dans le cadre de la restitution de la compétence éducation entre la communauté Alès Agglomération et la commune de Mons :**

Gérard BANQUET indique que suite à la restitution et au transfert de biens dans le cadre de la restitution de la compétence éducation il s'agit de régulariser les écritures comptables et l'inventaire des biens de la commune ; suivant les annexes 1 et 2. Les membres du conseil municipal doivent autoriser le Maire à signer la convention de restitution et transfert d'actif de mise à disposition des biens meublés et immeubles établie entre la communauté Alès Agglomération et la commune de Mons dans le cadre du retour de la compétence éducation.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide 18 votes pour**

**054/2022 - Demande de subvention auprès de la DSIL et du Département pour l'installation d'une VMC double flux pour le groupe scolaire « Valat de Sicard » :**

Gérard BANQUET indique qu'il s'agit de solliciter de nouvelles subventions pour les travaux de VMC double flux pour le groupe scolaire du « Valat de Sicard » auprès de l'Etat DSIL et du Département ; en complément du fond de concours qui a déjà été demandé à Alès Agglomération :

Montant du projet :	102 681 € HT
Subvention de la DSIL :	<b>41 072 € HT</b>
Subvention du Département :	<b>30 804 € HT</b>

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide 1 abstention (José PASQUALETTI), 17 votes pour**

**055/2022 - Décision modificative n° 3 :**

Initialement envisagé pour pouvoir assurer le versement des salaires du mois de décembre.  
Entretemps, les salaires de décembre 2022 et les primes biannuelles ont pu être traités.

**Cette délibération est retirée**

L'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à dix-neuf heures quinze

Secrétaire de séance  
**Mme Nathalie FERRE**

Fait à Mons,  
Le jeudi 15 décembre 2022

Maire et Président de la séance,  
**Gérard BANQUET**